

Montréal, le 8 octobre 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité et les intervenants dans le dossier R-4052-2018**

**OBJET : Demande relative au traitement confidentiel des coûts du projet de construction d'une ligne à 735 KV entre les postes Micoua et du Saguenay (R-4052-2018): R-4275-2024**

---

Chers collègues,

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) déposait à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande relative au traitement confidentiel des coûts du projet de construction d'une ligne à 735 Kv entre les postes Micoua et du Saguenay (le Projet).

À l'issue de l'étude du Projet traitée dans le cadre du dossier R-4052-2018, la Régie rendait ses décisions D-2019-087 et D-2020-050 accueillant, notamment, la demande de traitement confidentiel portant sur les coûts annuels et détaillés de ce projet de construction. La confidentialité était accordée jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an de la mise en service finale du Projet. Celle-ci a eu lieu le 26 octobre 2023.

Dans le cadre du présent dossier R-4275-2024, le Transporteur demande à la Régie de rendre une ordonnance interdisant la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements confidentiels visés par les décisions précitées, jusqu'à la conclusion d'un règlement final avec l'entrepreneur qui a participé à la réalisation du Projet et avec lequel il est présentement en négociation.

La Régie entend procéder à l'examen de cette demande par voie de consultation.

Les intervenants ayant participé au dossier R-4052-2018 sont invités à déposer des commentaires sur cette demande, le cas échéant, **au plus tard le 23 octobre 2024 à 12 h.**

Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 30 octobre 2024 à 12 h.**

Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml